EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE N° DL.2022-317

Séance publique du

14 octobre 2022

Présidence de Sophie JOISSAINS
Maire

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20221014-lmc1219039-DE-1-1
Date de signature : 19/10/2022
Date de réception : mercredi 19 octobre 2022

Préfecture des Bouches-du-Rhône

POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:
- ACTE SIGNÉ √
- COMPTE RENDU AFFICHÉ √
- ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ √

Ville d'Aix-en-Provence

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR POUR LA PRÉPARATION EN 2023 DE L'EXPOSITION "JEAN DARET (1614-1668), PEINTRE BAROQUE EN PROVENCE" AU MUSÉE GRANET (2024)

Le 14 octobre 2022 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, au sein de l'Hôtel de Ville d'Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame Sophie JOISSAINS, Maire, le 07/10/2022, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Etaient Présents :
Madame Laurence ANGELETTI, Madame Béatrice BENDELE, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Madame Frédérique DUMICHEL, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.
Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:
Monsieur Jonathan AMIACH à Madame Fabienne VINCENTI, Madame Dominique AUGEY à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Moussa BENKACI à Madame Perrine MEGGIATO, Madame Brigitte DEVESA à Madame Kayané BIANCO, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Laure SCANDOLERA, Monsieur Marc FERAUD à Madame Frédérique DUMICHEL, Monsieur Sellam HADAOUI à Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Madame Amandine JANER à Madame Françoise COURANJOU, Madame Arlette OLLIVIER à Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Alain PARRA à Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Jules SUSINI à Monsieur Francis TAULAN.

Excusés sans pouvoir :
Madame Françoise TERME.

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE donne lecture du rapport ci-joint.

D.G.A.S Culture Patrimoine Musées
et Attractivité
Musée Granet et ses annexes

Nomenclature : 8.9
Culture

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 14 OCTOBRE 2022

RAPPORTEUR : Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE

Politique Publique : 07-DEVELOPPEMENT CULTUREL ET ARTISTIQUE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR POUR LA PRÉPARATION EN 2023 DE L'EXPOSITION "JEAN DARET (1614-1668), PEINTRE BAROQUE EN PROVENCE" AU MUSÉE GRANET (2024)- Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le Musée Granet organise, en 2024, une exposition sur l'œuvre du peintre Jean Daret, intitulée provisoirement « Jean Daret (1614-1668), peintre baroque en Provence ». Cet événement sera le premier à être dédié à ce grand peintre du baroque provençal du XVIIe siècle et montrera un ensemble exceptionnel de tableaux, dessins et gravures.

Cette exposition sera présentée en deux volets : une rétrospective au Musée Granet occupant l'ensemble des salles d'exposition temporaire et un parcours hors les murs ambitieux, dans plusieurs communes de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui fera découvrir les grands chefs-d'œuvre du maître in situ ainsi que ceux de ses pairs.

Pour découvrir ce parcours hors les murs, le visiteur pourra disposer de plusieurs outils de médiation conçu par le Musée Granet dans le cadre de l'exposition. Des parcours seront proposés entre les différents lieux et communes des Bouches-du-Rhône, du Var et du Vaucluse, des médiateurs pourront être formés pour accueillir les visiteurs.

Pour ce projet, des subventions sont demandées pour soutenir la mise en œuvre du parcours hors les murs, pour accompagner le travail de commissariat sur la globalité du projet.

Pour l'ensemble de ces actions, dont les montants prévisionnels sont inscrits dans le budget 2023 du Musée Granet, une demande de subvention, au taux le plus élevé, va être déposée

auprès de la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, après autorisation par le Conseil Municipal.

En conséquence, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DÉCIDER** qu'une demande de subvention pour les actions du Musée Granet en 2023 sera adressée à la région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur ;

- AUTORISER Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette demande ;

- AUTORISER Monsieur le Chef du service comptable de la Trésorerie Municipale d'Aix et Campagne à encaisser les recettes correspondantes.

DL.2022-317 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION SUD PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR POUR LA PRÉPARATION EN 2023 DE L'EXPOSITION "JEAN DARET (1614-1668), PEINTRE BAROQUE EN PROVENCE" AU MUSÉE GRANET (2024)-

Présents et représentés	:	54
Présents	:	43
Abstentions	:	0
Non participation	:	0
Suffrages Exprimés	:	54
Pour	:	54
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.
Ont signé Sophie JOISSAINS, Maire
Président de séance

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,
Madame Amandine JANER

Le secrétaire de séance,
Madame Kayané BIANCO

Compte-rendu de la délibération affiché le : 19 octobre 2022
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)[1]

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le

délai de recours contentieux ...»